

Ce qu'est une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Selon la Commission d'accès à l'information, l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée est une démarche préventive qui vise à mieux protéger les renseignements personnels et à respecter davantage la vie privée des personnes physiques. Elle consiste à considérer tous les facteurs qui auraient des conséquences positives et négatives sur le respect de la vie privée des personnes concernées. Ces facteurs sont :

- la conformité du projet à la législation applicable à la protection des renseignements personnels et au respect des principes qui l'appuient;
- la détermination des risques d'atteinte à la vie privée engendrés par le projet et l'évaluation de leurs conséquences;
- la mise en place de stratégies pour éviter ces risques ou les réduire efficacement.

La réalisation d'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée peut servir à démontrer que l'organisme public a respecté toutes les obligations en matière de protection des renseignements personnels et que toutes les mesures ont été prises afin de protéger efficacement ces renseignements.